



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N°SQ-900-54
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 14 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Règlement SQ-900, tel que modifié, est à nouveau modifié par l'ajout de l'Annexe F afin d'ajouter des panneaux de circulation à sens unique sur les rues suivantes :

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L'INTERSECTION DE	DIRECTION
Sens unique	Rue Langlois	Du ch. du Lac-Berland à la 12 ^e Avenue	Rue du Monarque
Sens unique	12 ^e Avenue	De la rue Langlois au ch. du Lac-Berland	Ch. du Lac-Berland
Sens unique	12 ^e Avenue	De la rue Langlois à la rue du Monarque	Rue du Monarque
Sens unique	Rue du Monarque	De la 12 ^e Avenue à la rue Langlois	Rue Langlois
Sens unique	380 ^e Avenue	Du chemin du Lac-de-l'Achigan à la 382 ^e Avenue	382 ^e Avenue
Sens unique	382 ^e Avenue	Du chemin X au chemin du Lac-de-l'Achigan	Chemin du Lac-de-l'Achigan

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion : 2024-05-134 14 mai 2024
Adoption du règlement : 2024-06-000 11 juin 2024
Avis public d'entrée en vigueur :